

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2015-61 en date du 27/10/2015 concernant une convention financière avec Saint-Léonard de Noblat pour la participation de l'école de La Geneytouse au prix départemental de l'album jeunesse « Je lis, j'élis »

Le Conseil Municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 27 octobre 2015, à 19H30, suivant convocation en date du 21 octobre 2015, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Mme DUFOUR Aurore a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	13	0	13	13	13	0

Présents : FAUCHER Alain, LEBLOIS Jean-Claude, DESROCHE Roger, DUCHEZ Michel, JACQUET Michel, ARMAND Thierry, DUFOUR Aurore, HARGE Andrée, GILLES Dominique, BERGER Thierry, DUBREUIL Marc, CASTANET Christine, BABAUDOU Pascal.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les enseignantes de l'école de La Geneytouse ont souhaité participer au prix départemental de l'album jeunesse « Je lis, j'élis ».

Il précise que le Conseil municipal de Saint-Léonard de Noblat a émis un avis favorable à cette demande.

L'école de La Geneytouse pourrait donc bénéficier, en 2016, de 6 séances d'1H30 soit un total de 9H00.

Il précise que la signature d'une convention est nécessaire pour la prise en charge des frais occasionnés par ce partenariat. Ils correspondent à la mise à disposition d'un assistant de conservation du patrimoine à raison de 19,19 euros l'heure.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention financière avec Saint-Léonard de Noblat dans le cadre du prix départemental de l'album jeunesse « Je lis, j'élis ».

PRECISE qu'un exemplaire de cette convention sera annexé à la présente délibération.

A La Geneytouse, le 28 octobre 2015

Le Maire,

Alain FAUCHER

